

VELO CLUB LA POMME MARSEILLE



GUIDE DE ROUTE



Grand Prix Cycliste de la Région Sud
Nationale Junior

Dimanche 22 mai 2022

(Belcodène -Provence Alpes Côte d'Azur)

CLM 5.6 km + Épreuve en circuit 101km

GRAND PRIX CYCLISTE
DE LA RÉGION SUD

VELO CLUB LA POMME
MARSEILLE

NATIONALE JUNIORS ROUTE

BELCODÈNE

22 MAI
2022

DÉPART:
9H00
CHRONO 6 KM
14H00
COURSE EN LIGNE
5 TOURS DE 21 KM

RÉGION SUD
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR

BELCODÈNE

RRG

MARSEILLE

GP Cycliste de la Région Sud

COMPÉTITION

Engagements & Règlementation	3
Permanence & Lieux pratiques	4
Avant et Après course	5
Prix & Protocoles	6
Contre la Montre	7
Plan du site de départ	8
Itinéraire horaire	9
Carte Profil de l'épreuve	10
3 derniers kilomètres	11
Contacts (<i>secours, organisation, hébergement, restauration</i>)	12
Partenaires	13

RÈGLEMENT

Organisation

L'épreuve Grand Prix cycliste de la Région Sud est organisée par **V. C. LA POMME MARSEILLE** sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme .

Type d'épreuve

L'épreuve est réservée aux athlètes de la catégorie junior (2004-2005). L'épreuve est classée 1.14 Fédérale Juniors Hommes. Elle appliquera le règlement et le barème de pénalités de la FFC.

Les Etapes :

1/2 Etape 1 : Belcodène/Belcodène : 5,600 kilomètres

1/2 Etape 2 : Belcodène/Belcodène : 101 kilomètres.(5 tours de 21km).

Le départ réel lancé (sauf si incident) sera neutralisé sur une distance de 9,3 Km.

Participation (épreuve limitée à 120 coureurs)

- Conformément à l'article 2.1.5. La participation peut être individuelle ou en équipe (maximum 6 coureurs par équipe) :

- Equipes de club FFC ;
- Ententes de clubs FFC
- Sélection des comités régionaux FFC ou de comités départementaux FFC ;
- Pôles Espoirs et Pôles France ;
- 4 équipes étrangères maximum.
- L'épreuve est limitée à 120 coureurs.

- Les inscriptions se font directement sur cicleweb

CLASSEMENT GENERAL AU TEMPS :

Le classement général individuel au temps s'établit par l'addition des temps réalisés par chaque coureur dans chaque demi-étape, compte tenu des éventuelles pénalités en temps.

En cas d'égalité, ce sont les centièmes de seconde enregistrés lors de la 1ère demi-étape qui serviront pour départager les coureurs.

En cas de nouvelle égalité, il sera fait appel à l'addition des places obtenues à chaque demi-étape, et, en dernier ressort, à la place obtenue à la dernière demi-étape.

PERMANENCE

Lieux & horaires d'ouverture

Les permanences du départ et d'arrivée se tiendront comme suit :

La permanence de départ se tient:

- **Le dimanche 22 mai de 7h30 à 8h30 à la Mairie de Belcodène, Place de la Laïcité, Av. du Garlaban - 13720 Belcodène.**

La confirmation des partants et le retrait des dossards par les responsables d'équipes se fait à la permanence suivant les horaires mentionnés ci-dessus.

La permanence d'arrivée se tient à proximité du site d'arrivée : **Mairie de Belcodène.**

Nota : Chaque coureur recevra deux dossards, une plaque de cadre et un transpondeur. **Un chèque de caution de 50 €** sera demandé à la permanence de départ à chaque équipe, et restitué la permanence d'arrivée en contrepartie des dossards, plaques de cadre et transpondeurs fournis par l'organisation.

La réunion des directeurs sportifs, en présence des Membres du Collège des Commissaires, est fixée à **13 h 00** et aura lieu au **Complexe Sportif Manaque et Coudoulet 13720 Belcodène.**

Radio-tour

L'information course sera assurée par la société VITTA. Les informations courses sont émises sur la fréquence 157,550 mhz.

Horaire des réunions

Dimanche 22 mai 2022 :

- 8h00 : réunion des pilotes voitures et motos pour le CLM (Mairie de Belcodène)
- 12h30 : réunion des pilotes voitures et motos
- 13h00 : réunion des directeurs sportifs (Complexe Sportif Manaque et Coudoulet)

Modalités de départ

Matin (CLM)

9h00: 1er départ (départs donnés de 1' en 1')

Après-midi (épreuve en ligne)

13h40 : Appel des Coureurs sur la ligne de départ

13h50 : Départ fictif

14h05 : Départ réel (Sortie de Fuveau)

Distance de l'itinéraire fictif : 9.6 km

PRESENTATION DES EQUIPES

Les coureurs devront se présenter en équipe pour signer la feuille de départ à partir de 12h50, jusqu'à 13h30. L'appel des coureurs se fera à partir de 13h40.

DÉPART FICTIF

Afin que le cortège des véhicules accompagnants l'épreuve puisse se mettre en place, l'épreuve se fera par un **départ fictif à 13h50 depuis Complexe Sportif Manaque et Coudoulet**. Un circuit fictif de 9,6 kms mènera les coureurs jusqu'à Fuveau, lieu du départ réel. Le départ réel sera donné à 14h05.

APRÈS-COURSE

Délais d'arrivée

Tout coureur pointé à plus de 10 minutes du peleton principal sera mis hors course et devra s'arrêter .

Conformément à l'article 2.6.032 du règlement FFC, le Collège des Commissaires peut prolonger les délais d'arrivée après consultation de l'organisateur.

ANTIDOPAGE

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve. Le contrôle antidopage a lieu à :

**Mairie de Belcodène- Place de la Laïcité,
Av. du Garlaban,
13720 Belcodène**

ARBITRES

Collège des arbitres

Président du Jury :

Commissaire 1 :

Commissaire 2 :

Juge Arrivée :

Commissaire Moto 1 :

Commissaire Moto 2 :

GRILLE DE PRIX ET PROTOCOLE

Prix:

- Prologue: 540*20
- 1/2 étape: 540*20
- Général: 540*20

PROTOCOLE :

Les coureurs suivants doivent se présenter au protocole :

- 1ère demi-étape : Les trois premiers de l'étape
- 2ème demi-étape : Les trois premiers de l'étape
- Classement général : Les trois premiers et la première équipe

Ils se présenteront dans un délai maximum de quinze minutes après l'arrivée de la 2ème demi-étape

RESTAURATION :

Les coureurs et l'encadrement auront la possibilité de se restaurer au complexe sportif Manaque et Coudoulet, de 10h30 à 12h30.

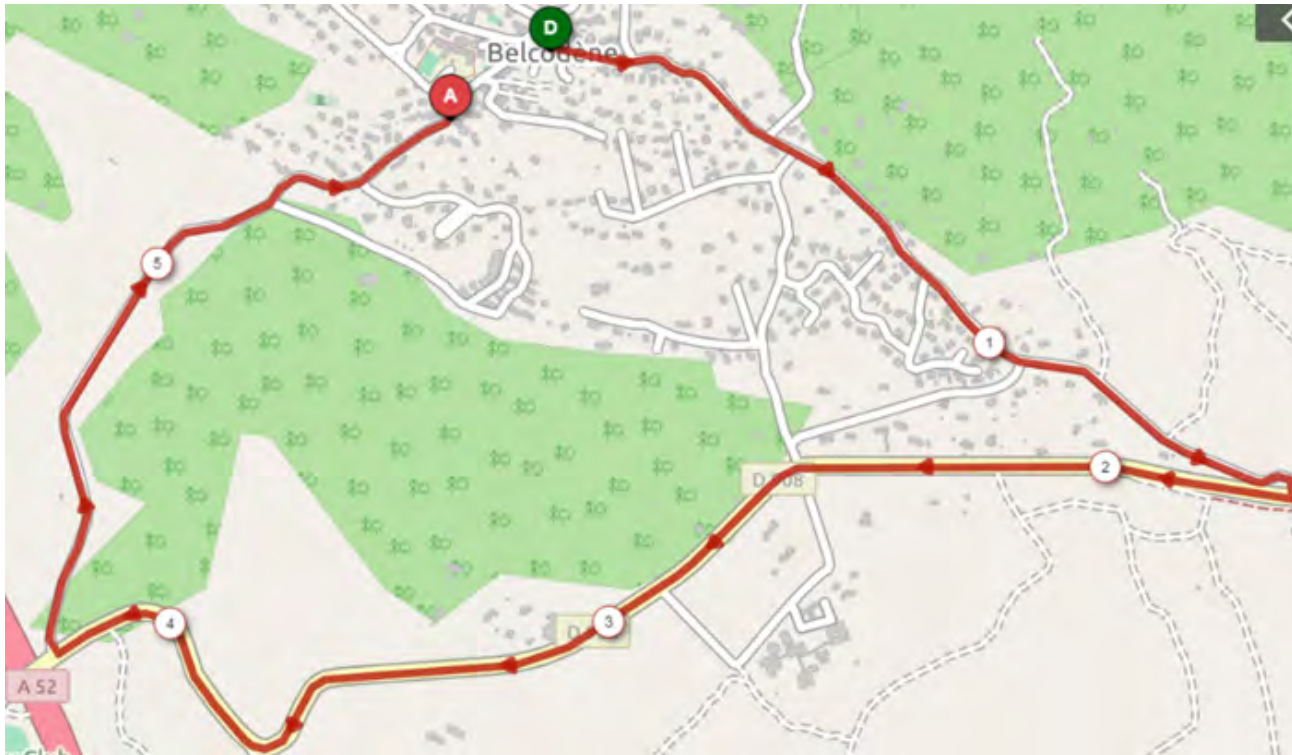
Le coût est de 13 € par personne. Les réservations sont à adresser à l'organisateur avant le 06 mai à l'adresse suivante :

Vélo Club la Pomme Marseille

462 BD Mireille Lauze

13011 Marseille

par chèque à l'ordre du VC la Pomme Marseille.



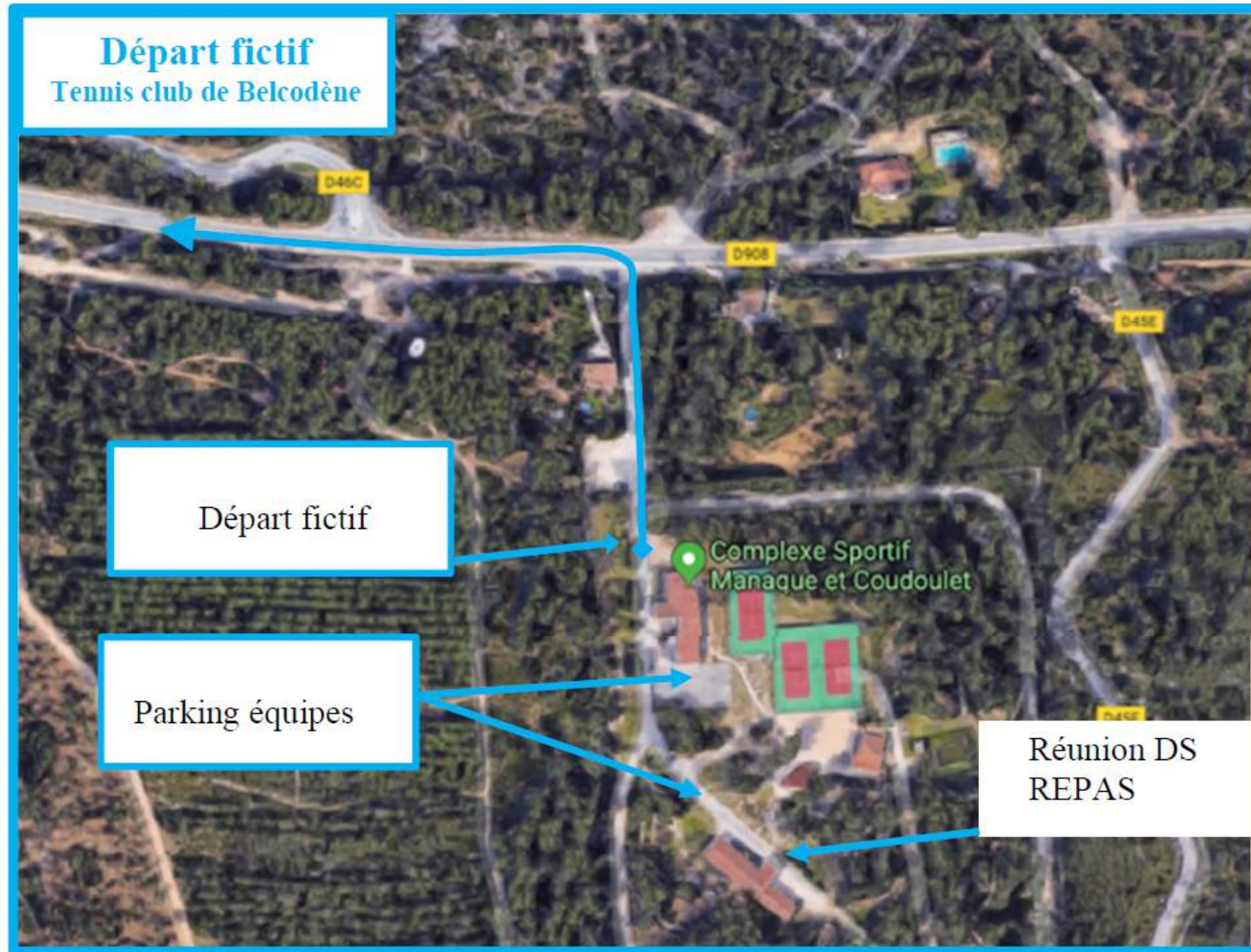
Les départs seront donnés de 1' en 1', dans l'ordre établi par l'organisateur.

Les responsables d'équipe auront toutefois la possibilité d'indiquer l'ordre dans lequel partiront leurs coureurs, avant le 10 mai.

Lors de la 1ère demi-étape contre-la-montre, l'utilisation de bicyclettes spéciales est admise, pour autant que ces dernières soient conformes aux dispositions des articles des 10.2.006 à 10.2.024 du règlement fédéral. Sont notamment autorisés les cintres additionnels, ainsi que les roues à bâtons ou lenticulaires.

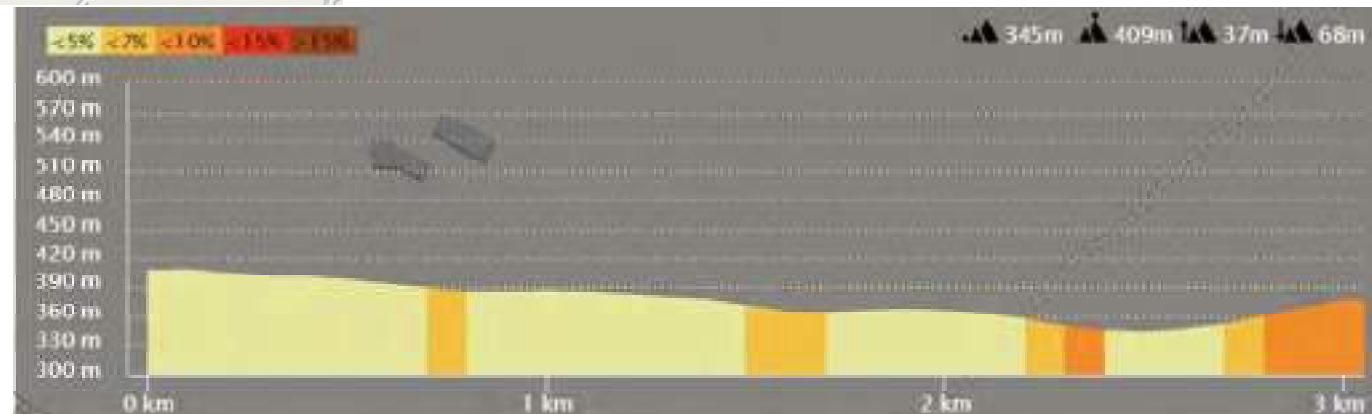
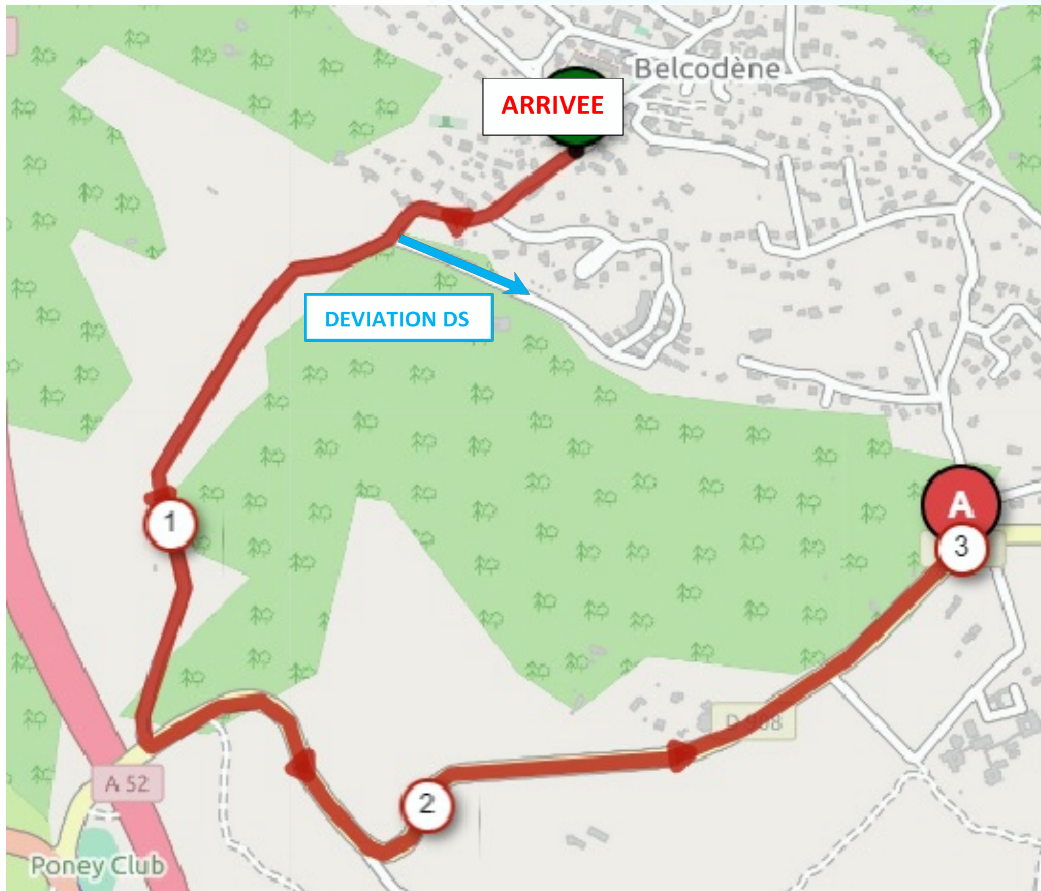






ROUTE	LIEU	EVENEMENT	KM	HORAIRE (35km/H)	
D908	Tennis club	FICTIF		13h50	5 tours soit 106 km
D46B	Belcodène			14h00	
D46B	D46 dir. Fuveau				
X D46B /chemin de rousset	Entrée Fuveau			14h08	
X D46b/D57a	D57a dir. Les Michels	DEPART	0	14h09	
X D57a/D56c	D57a, dir. Peynier		4,2	14h15	
X D57a/D56b	D56b, dir. Peynier		7,1	14h20	
	Entrée Peynier				
X D908	D908 dir. Le Juillet		7,6	14h21	
	D908 / sortie Peynier				
	D908 / sommet "Le Juillet"		12	14h29	
X D908 / D46B	D46B / à droite dir. Belcodène		15	14h35	
D46B	Belcodène	Début 2° tour	16,2	14h36	
		Début 3° tour	37,4	15h12	
		Début 4° tour	58,6	15h49	
		Début 5° tour	79,8	16h26	
D46B	Belcodène	ARRIVEE	101	17h02	





RÉFÉRENTS SECOURS

- ▶ Médecin de course : société Euromédicaire
- ▶ Ambulances : Union des Pompiers 13
- ▶ Centres Hospitaliers :

CENTRE HOSPITALIER D'AUBAGNE

179, av. Soeurs Gastine
13400 AUBAGNE
04 42 84 70 00

CENTRE HOSPITALIER DU PAYS D'AIX

Av. Tamaris
13100 AIX EN PROVENCE

ORGANISATEURS

Vélo Club la Pomme Marseille
462 Bd Mireille Lauze
13011 Marseille
04 91 35 16 10
Contact@veloclublapomme.com

⇒ Relation équipes :

Sébastien HIVART
- 06.84.56.44.82
- sebastien.hivart214@orange.fr

⇒ Responsable organisation : Laurent FILLY

lfilly@veloclublapomme.com

06.69.58.48.29

RÉGION
SUD

PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



BELCODÈNE

